

18 sep 2020 -19:00

## Conseil des ministres du 18 septembre 2020

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 18 septembre 2020, sous la présidence de la Première ministre Sophie Wilmès.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

18 sep 2020 -19:00

Appartient à [Conseil des ministres du 18 septembre 2020](#)

## Marché public concernant la fourniture d'autopompes à divers services publics

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution d'un marché public concernant la fourniture d'autopompes multifonctionnelles à divers services publics.

Ce marché public prévoit des autopompes multifonctionnelles pour les services de secours belges. Il s'agit de véhicules construits de manière à permettre les premiers travaux d'extinction le plus rapidement possible.

Le marché est passé via une procédure ouverte.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

18 sep 2020 -19:00

Appartient à Conseil des ministres du 18 septembre 2020

## Marchés public pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de trois marchés publics pour la Défense.

Il s'agit des marchés suivants :

- l'acquisition de matériel de vision nocturne au profit du *Special Force Group*
- la conclusion d'un contrat pour l'acquisition de terminaux pour systèmes de distribution d'information *MIDS Link 16* pour les M-frégates, du support et des formations y associés
- un ou plusieurs accord(s)-cadre(s) à bordereau de prix pour 48 mois pour l'exécution de travaux d'entretien, de réparation, de modification, de rénovation et de mise en conformité dans les quartiers et domaines militaires de la Défense

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la Défense  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin  
Porte-parole (Affaires étrangères)  
+32 473 88 88 39  
[nicolas.roisin@goffin.fed.be](mailto:nicolas.roisin@goffin.fed.be)

Christine Calmeau  
Porte-parole (Défense)  
+32 477 88 01 60  
[christine.calmeau@goffin.fed.be](mailto:christine.calmeau@goffin.fed.be)

18 sep 2020 -19:00

Appartient à [Conseil des ministres du 18 septembre 2020](#)

## Conditions de facturation entre les zones de secours dans le cadre de l'aide adéquate la plus rapide

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe, en l'absence de convention, les conditions de facturation entre les zones de secours dans le cadre de l'aide adéquate la plus rapide.

Suite à un arrêt du Conseil d'Etat qui a annulé l'arrêté royal du 29 juin 2018 fixant les conditions de facturation entre les zones de secours, le projet donne une base légale aux zones de secours afin de facturer aux zones voisines leurs interventions effectuées dans le cadre de l'aide adéquate la plus rapide, sauf si elles ont conclu des conventions entre elles.

Pour l'essentiel, le projet reprend les dispositions de l'arrêté royal annulé. Il est désormais possible de facturer à prix coûtant les produits consommables et la facturation pour les véhicules n'est plus limitée à une liste de véhicules spécifiques.

La principale différence concerne la possibilité pour le SIAMU de faire usage de sa propre tarification pour le personnel et les véhicules. En effet, il convenait de tenir compte du régime spécifique de financement du service d'incendie et d'aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale qui, contrairement aux zones de secours, ne bénéficie pas de la garantie de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

18 sep 2020 -19:00

Appartient à Conseil des ministres du 18 septembre 2020

## Soutien financier pour la réduction des nuisances sonores du transport ferroviaire de marchandises

Sur proposition du ministre chargé de la Société nationale des chemins de fer belges François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi concernant l'aide à l'équipement des wagons pour réduire les nuisances sonores du transport ferroviaire de marchandises.

L'avant-projet prévoit un soutien financier pour le remplacement des blocs de frein en fonte des wagons par des blocs de frein en matériaux composites (ou "post-équipement"). Ceci doit permettre de réduire les nuisances sonores du transport ferroviaire de marchandises au bénéfice des riverains des voies ferrées ainsi que du secteur ferroviaire.

L'aide sera accordée annuellement sur la base de la distance parcourue sur l'infrastructure ferroviaire entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2022 pour un montant total de 3,3 millions d'euros sur une période de trois ans. La condition est que ces wagons aient fait l'objet d'un post-équipement à partir du 1er janvier 2019 et soient inscrits dans un registre spécifique de l'administration.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges  
Rue Ernest Blerot 1  
1070 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 238 28 00  
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot  
Porte-parole  
+32 471 44 92 49  
[melisa.blot@bellot.fed.be](mailto:melisa.blot@bellot.fed.be)

Jasper Pillen  
Porte-parole  
+32 472 78 89 17  
[jasper.pillen@bellot.fed.be](mailto:jasper.pillen@bellot.fed.be)

18 sep 2020 -19:00

Appartient à [Conseil des ministres du 18 septembre 2020](#)

## Répartition des affaires du tribunal de première instance et du tribunal de police d'Anvers

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal relatifs à la répartition des affaires du tribunal de première instance et du tribunal de police d'Anvers.

Les projets répartissent en trois divisions le territoire du tribunal de première instance et du tribunal de police d'Anvers, à savoir les divisions d'Anvers, de Turnhout et de Malines. Toutefois, une spécificité est introduite pour les divisions de Turnhout et de Malines.

En matière civile, à l'exception des affaires liées à une procédure pénale, leur territoire respectif est identique à celui sur lequel elles exercent actuellement leur juridiction.

En matière pénale, y compris le traitement des intérêts civils, les communes de Hulshout et de Herenthout, qui font partie du canton de Heist-op-den-Berg, sont exclues de la juridiction de la division de Malines et relèvent de la juridiction de la division de Turnhout.

Pour ce qui concerne le tribunal de première instance, les affaires pénales financières sont attribuées à la compétence exclusive de la division d'Anvers et les affaires pénales en matière de cybercriminalité à la compétence exclusive de la division de Malines.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 16 février 2016 fixant le règlement de répartition des affaires du tribunal de première instance d'Anvers et modifiant l'arrêté royal du 14 mars 2014 relatif à la répartition en divisions des cours du travail, des tribunaux de première instance, des tribunaux du travail, des tribunaux de commerce et des tribunaux de police*

*Projet d'arrêté royal fixant le règlement de répartition des affaires du tribunal de police d'Anvers et modifiant l'arrêté royal du 14 mars 2014 relatif à la répartition en divisions des cours du travail, des tribunaux de première instance, des tribunaux du travail, des tribunaux de l'entreprise et des tribunaux de police*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



18 sep 2020 -19:00

Appartient à Conseil des ministres du 18 septembre 2020

## AFSCA : marché public pour la migration et la maintenance de l'application FOODLIMS

Sur proposition du ministre de l'Agriculture Denis Ducarme, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif à la migration, la maintenance et les développements de l'application FOODLIMS.

Il s'agit d'une procédure négociée sans publication préalable en vue de conclure un accord-cadre de quatre ans relatif à la migration vers une nouvelle version, la maintenance et les développements de l'application FOODLIMS, et ce pour une période allant du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2024. L'application Unilab-FOODLIMS est en production depuis 2008 et est utilisée dans les laboratoires de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA). Dans FOODLIMS, les échantillons prélevés par les inspecteurs sont encodés par le biais d'une interface web avec FOODNET et les analyses qui doivent être réalisées sont indiquées. Ensuite, les résultats de ces analyses sont également encodés dans l'application, tant par les laboratoires internes qu'externes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale, chargé des Grandes villes  
Avenue de la Toison d'Or 87 bte 1  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<https://ducarme.belgium.be>

Mathilde Vandenhoeke  
Attachée de presse - porte-parole  
+32 2 541 63 67  
+32 478 70 09 92  
[mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be](mailto:mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be)

18 sep 2020 -19:00

Appartient à [Conseil des ministres du 18 septembre 2020](#)

## Nomination de membres du conseil d'administration du Bureau de normalisation

Sur proposition de la ministre de l'Economie Nathalie Muylle, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination de membres du conseil d'administration du Bureau de normalisation.

Laura Bonnavé et Hervé Camerlynck sont nommés membres effectifs en qualité de représentants des organisations représentatives des entreprises.

Hilde Vonck et Eric Winnepenninckx sont nommés membres suppléants en qualité de représentants des organisations représentatives des entreprises.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

18 sep 2020 -19:00

Appartient à Conseil des ministres du 18 septembre 2020

## Police intégrée : prise en considération de l'allocation de développement des compétences pour le calcul de la pension

Sur proposition du ministre des Pensions Daniel Bacquelaine, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal permettant la prise en considération pour le calcul de la pension de différentes allocations de développement des compétences accordées au personnel du cadre logistique de la police intégrée.

Le projet d'arrêté ajoute à la liste des suppléments de traitement énumérés à l'article 8, § 2 de la loi du 21 juillet 1844 l'allocation de développement des compétences accordée à certains membres du personnel des services de police qui font partie du cadre administratif et logistique. Cette allocation est accordée lorsqu'une formation certifiée est suivie avec fruit.

La loi du 21 juillet 1844 sur les pensions prévoit en effet que, le cas échéant, il est également tenu compte, pour l'établissement du traitement de référence qui sert de base au calcul de la pension, des suppléments de traitement prévus à l'article 8, § 2, de cette loi lorsqu'ils sont attachés à la fonction dans laquelle l'intéressé était nommé à titre définitif.

Le projet est soumis à la négociation syndicale et sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Daniel Bacquelaine, ministre des Pensions  
Egmont 1  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 38 55  
<https://www.bacquelaine.belgium.be>

Koen Peumans  
Porte-parole  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@bacquelaine.fed.be](mailto:koen.peumans@bacquelaine.fed.be)

18 sep 2020 -19:00

Appartient à [Conseil des ministres du 18 septembre 2020](#)

## Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de marchés publics, contrats, subsides, subventions ou autres dépenses soumises à la prudence budgétaire et concernant les domaines suivants :

- Finances
- Coopération au développement
- Fonction publique
- Politique scientifique
- Santé publique
- Agenda numérique
- Lutte contre la pauvreté
- Personnes handicapées

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

18 sep 2020 -19:00

Appartient à Conseil des ministres du 18 septembre 2020

## Harmonisation des statuts de la Sûreté de l'État - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture le projet d'arrêté royal harmonisant les statuts de la Sûreté de l'État en instaurant une allocation de protection de base et une allocation de renseignements.

Le projet est une première étape dans les réformes internes au sein de la Sûreté de l'État (VSSE). Une harmonisation des statuts au sein du service est en effet une condition préalable à la réalisation de ces réformes.

Le projet a été soumis à la négociation syndicale et à l'avis au Conseil d'État. Il peut à présent être soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 13 décembre 2006 portant harmonisation des statuts au sein de la VSSE par la mise en place d'une allocation de protection de base et d'une allocation de renseignements*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

18 sep 2020 -19:00

Appartient à Conseil des ministres du 18 septembre 2020

## Adaptation du champ d'application des système informatiques de la Justice J-box et e-Deposit

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à adapter le champ d'application des système informatiques de la Justice J-box et e-Deposit à l'évolution de leur utilisation pratique.

Concrètement, les modifications sont les suivantes :

- la mesure temporaire relative au COVID-19 qui légalise le dépôt auprès du tribunal de requêtes et d'actes introductifs par le biais de la plateforme e-Deposit est maintenue en vigueur dans l'arrêté d'exécution en question à la suite des adaptations techniques de la plateforme
- pour ce qui concerne l'utilisation du réseau J-box, le champ d'application de l'article 32ter est étendu à la Fédération royale du notariat belge, et à l'agence autonomisée interne sans personnalité juridique *Vlaamse Belastingdienst (VLABEL)*

Le projet est soumis à l'avis de l'autorité de protection des données et du Conseil d'État.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 16 juin 2016 portant création de la communication électronique conformément à l'article 32ter du Code judiciaire*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,  
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires  
européennes  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere  
Porte-parole  
+32 475 50 55 50  
sieghild.lacoere@just.fgov.be

18 sep 2020 -19:00

Appartient à Conseil des ministres du 18 septembre 2020

## Augmentation de l'effectif lors de l'engagement de F-16 au sein de l'opération Inherent Resolve

Sur proposition du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'augmentation de l'effectif lors de l'engagement F-16 au sein de l'opération *Inherent Resolve* en 2020.

Le 26 juin 2020 le Conseil des ministres a approuvé le déploiement en Jordanie de quatre F16 et un détachement d'appui d'environ 95 militaires à partir d'octobre 2020, pour une durée d'un an, dans le cadre de la lutte contre DA'ESH en Irak et en Syrie.

Le Conseil des ministres approuve aujourd'hui une augmentation de l'effectif de ce déploiement, passant de 95 à environ 125 militaires pour un maximum de trois mois, afin de pouvoir temporairement effectuer la mission de sécurité en Jordanie de manière indépendante, en attendant la reprise de cette tâche par une nation partenaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la  
Défense  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 82 11